

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 347**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

BTSA : Brevet de technicien supérieur agricole option Développement de l'agriculture des régions chaudes (DARC)

Nouvel intitulé : Développement de l'agriculture des régions chaudes (DARC)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'agriculture Modalités d'élaboration de références : Commission professionnelle consultative du ministère chargé de l'agriculture	Directeur régional de l'agriculture et de la forêt, Directeur régional de l'agriculture et de la forêt

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1967)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

210 Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

NB : option du BTSA spécifique aux DOM/TOM.

* Activités visées :

Le titulaire du BTSA DARC est capable d'exercer les activités décrites ci-après.

A. Appui technico-économique et conseil :

- Il assure un appui technique ou technico-économique dans le cadre de la gestion optimale courante de l'exploitation.
- Il conseille l'exploitant à partir d'une étude/expertise du contexte local et de l'existant, sur les propositions/améliorations à promouvoir et sur les prestations à mettre en place.
- Il intervient dans des actions collectives, réunions de groupe (exploitants agricoles, développement local...).

B. Conduite d'un système d'exploitation :

- Il conçoit et pilote un système d'exploitation.
- Il conduit un ou des atelier(s) de production.
- Il peut exercer différentes activités de transformation, commercialisation, service...

C. Développement local :

- Il participe à la définition de projets de développement local et en assure la conduite.

D. Gestion d'unité :

- Il gère une petite ou moyenne unité (approvisionnement, collecte...).

E. Animation :

- Il assure l'animation de différents groupes (cette animation concerne des réunions ou des manifestations : concours, foires, actions de démonstration...).

F. Formation :

- Il identifie les besoins de formation.
- Il peut participer aux actions à mener.

G. Communication :

- Il participe aux actions de communication et de diffusion de l'information.

H. Etudes, essais, production de références :

- Il participe à la mise en œuvre d'études et d'essais, de protocoles de recherche et/ou de références technico-économiques.

I. Fonction commerciale

- Il participe aux activités commerciales de son entreprise.

* Capacités communes à toutes les options : - Choisir et utiliser, dans une situation donnée, un modèle mathématique adapté au traitement de l'information présentée sous différents aspects.

- Utiliser des outils informatiques.

- Communiquer dans une langue étrangère, par oral et par écrit, dans sa vie professionnelle (anglais ou allemand ou italien ou espagnol).
- Mobiliser des capacités d'expression, de communication, de relation, d'initiative
- Se repérer dans la réalité économique et sociale.

* Capacités spécifiques à l'option :

- Identifier les interactions entre politiques agricoles et évolution de l'agriculture des régions chaudes, analyser les mesures de politique mises en œuvre.
- Appréhender la complexité d'une démarche d'élaboration d'un projet de développement local et participer à sa mise en œuvre.
- Choisir et pratiquer les outils comptables de gestion et de fiscalité nécessaires à la conduite d'un système d'exploitation.
- Intégrer la dimension juridique dans les principales prises de décision concernant l'exploitation agricole.
- Raisonner, au sein d'une exploitation agricole, la mise en marché de biens et services qu'elle peut produire.
- Mettre en œuvre une méthode d'approche du fonctionnement de l'exploitation agricole dans son environnement en s'appuyant sur des fondements scientifiques et méthodologiques.
- Caractériser une zone en région chaude et prendre en compte l'évolution des systèmes agraires avec les enjeux sociaux, culturels, économiques, écologiques pour pouvoir intervenir.
- Réaliser un diagnostic agronomique sur les unités de décision et les différentes échelles du territoire (parcelle, bassin-versant...) pour conduire les systèmes de culture compte tenu des objectifs des différents acteurs concernés (agriculteurs, consommateurs) et des moyens dont ils disposent ; identifier les systèmes d'élevage et leur évolution et raisonner les stratégies de conduite des productions animales.
- Acquérir une méthodologie de diagnostic et de gestion d'atelier : deux productions des régions chaudes dans un système de culture ; une production de ruminant(s) et production et gestion du système fourrager.
- Réaliser une étude sur les fondements et la mise en œuvre d'une activité innovante de production de biens ou de services au sein d'une exploitation agricole.
- Analyser, mettre en œuvre, appliquer et exploiter un protocole expérimental d'essai.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

* Secteur d'activités : Remarque : la formation préparant au BTSA DARC, mise en œuvre dans les DOM/TOM, a pour objectif de former de futurs techniciens supérieurs dans le domaine de l'agriculture et de l'espace rural qui seront amenés à travailler dans les DOM/TOM, mais aussi en métropole ou à l'étranger.

Le titulaire du BTSA DARC peut exercer son activité en tant que salarié ou en créant lui-même sa propre activité et/ou entreprise dans les secteurs suivants :

- entreprises prestataires de services dans le domaine technique, comptable, juridique, de la formation, de l'animation... (chambres d'agriculture, centres de gestion, structures de développement, centres de formation...). Ces entreprises interviennent en amont et en aval des exploitations agricoles, mais aussi plus largement dans le milieu rural ;
- exploitations ou entreprises agricoles (en tant que chef d'exploitation, associé ou salarié, participant à la production agricole et/ou aux activités connexes de l'exploitation) ;
- entreprises d'approvisionnement, de collecte et de transformation ;
- collectivités territoriales ;
- organismes de recherche et développement ;
- services administratifs tels que les Directions de l'agriculture et de la forêt ;
- organismes bancaires...

* Types d'emplois accessibles : Le titulaire du BTSA DARC peut occuper un emploi de conseiller, technicien agricole, comptable, responsable d'exploitation, agent de développement local, animateur, formateur, responsable d'unité d'approvisionnement, technico-commercial...

Les emplois visés sont variés, mais ont en commun un lien plus ou moins direct avec l'agriculture et une connaissance approfondie du contexte biophysique, économique, sociologique, politique... dans lequel le technicien intervient.

En tant que salarié, le titulaire du BTSA DARC est en règle générale sous la responsabilité hiérarchique du président, directeur ou responsable de l'organisation où il exerce son activité. Il peut assurer une fonction d'encadrement portant sur des équipes de taille modeste. La responsabilité et l'autonomie déléguées sont liées à la nature de l'entreprise ou de l'organisme employeur et à l'expérience acquise au cours de la carrière professionnelle.

En tant que chef d'entreprise (chef d'exploitation ou de petite entreprise), il assume l'ensemble des responsabilités dévolues à la fonction.

Codes des fiches ROME les plus proches :

A1301 : Conseil et assistance technique en agriculture

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

* Liste des épreuves terminales : N° 1 Expression française et culture socio-économique (épreuve commune à toutes les options du BTSA)

N° 2 Epreuve professionnelle interdisciplinaire

N° 3 Rapport de stage

A Traitement de données (épreuve commune à toutes les options du BTSA)

B Projet écrit d'un produit de communication (épreuve commune à toutes les options du BTSA)

C Langue vivante (anglais ou allemand ou espagnol ou italien ; épreuve commune à toutes les options du BTSa)

D Economie générale, politique agricole, développement local

E Economie de l'exploitation agricole dans un environnement

F Conduite de productions dans un système d'exploitation

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury national, présidé par un ingénieur général du génie rural, des eaux et des forêts, est composé : - pour deux tiers au moins d'enseignants d'établissements agricoles publics ou privés justifiant des titres ou diplômes requis pour enseigner dans une section préparatoire au BTSa, - pour un tiers au maximum, d'employeurs et de salariés des professions concernées et de personnalités notoirement compétentes, dont au moins un membre de l'enseignement supérieur.
En contrat d'apprentissage	X	Idem.
Après un parcours de formation continue	X	Idem.
En contrat de professionnalisation	X	Idem.
Par candidature individuelle	X	Idem.
Par expérience dispositif VAE prévu en 2003	X	Sa composition doit être conforme à la fois à la réglementation du BTSa et au décret d'application de la VAE (n° 2002-615 du 26 août 2002) : - deux-tiers d'enseignants d'établissements agricoles publics ou privés justifiant des titres ou diplômes requis pour enseigner dans une section préparatoire au BTSa, - un tiers de représentants qualifiés des professions concernées, pour moitié employeurs et pour moitié salariés occupant un emploi visé par le diplôme.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie	X	
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Décret n° 89-201 du 4 avril 1989 modifié portant règlement général du brevet de technicien supérieur agricole (JO du 8 avril 1989)

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 9 mars 2001 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur agricole, option Développement de l'agriculture des régions chaudes (JO du 20 mars 2001)

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-615 du 26 avril 2002 pris pour application de l'article 900-1 du code du travail et des articles L. 335-5 et L. 335.6 du code de l'éducation relatif à la validation des acquis de l'expérience pour la délivrance d'une certification professionnelle (JO du 28 avril 2002)

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Le devenir professionnel des anciens élèves de l'enseignement agricole

<http://www.educagri.fr/systeme/devenirE/sommaire.htm>

Autres sources d'information :

Site Internet de la communauté éducative de l'enseignement agricole public français : [educagri.fr](http://www.educagri.fr)

<http://www.educagri.fr>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Certification suivante : Développement de l'agriculture des régions chaudes (DARC)